

EDITO



Chères Auberoises, chers Auberois,

En ce début du mois de mai, nous voyons apparaître enfin le soleil et des températures bien plus agréables. Le printemps arrive enfin et c'est l'occasion d'entreprendre les travaux de fleurissement des parterres et devantures.

Nul doute que vous serez encore nombreux cette année à participer au concours des maisons fleuries.

Par ce message, je tiens à nouveau à féliciter toutes celles et ceux qui participent à l'embellissement de notre beau village.

Je salue également notre **service technique espaces verts** qui s'emploie depuis quelques jours à bichonner les parterres publics.

Annoncé dans notre programme de campagne municipale et confirmé lors de la cérémonie des vœux, le déploiement des caméras de vidéo protection s'est déroulé comme prévu en ce début de printemps pour être maintenant opérationnel. Ce n'est pas moins de 17 caméras aux entrées du village plus 3 caméras à l'espace culturel qui ont été posées afin de ne pas laisser un secteur sans protection.

L'objectif est bien entendu de pouvoir visionner tout méfait commis dans la commune lorsque la gendarmerie nous sollicitera après dépôt de plainte des victimes.

A aucun moment les images ne pourront être communiquées aux personnes ayant subi un délit.

Nous avons fait le choix d'un équipement performant bien adapté et reprenant l'ensemble du village.

L'octroi de subventions à hauteur de 60% permet à la commune de réduire considérablement le reste à charge.

Évidemment ce nouvel équipement ne pourra pas solutionner tous les problèmes de sécurité, l'objectif est de rassurer nos habitants, éloigner et surtout dissuader les auteurs d'incivilités de passer à l'acte.

La vidéo protection des espaces publics est encadrée par des textes très stricts.

Le code de sécurité autorise aux collectivités d'assurer la protection des bâtiments et installations publiques, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, de constater des infractions relatives à l'abandon des déchets sauvages mais également aux règles de la circulation. Je tiens à remercier mes adjoints Jean Paul et Danielle ainsi que la commission pour l'excellent travail et les nombreuses heures de préparation.

Enfin en cette période pré estivale, chacun d'entre nous doit rester vigilant et ne pas laisser les enfants seuls sans surveillance des adultes.

Il me reste un point à aborder et non des moindres qu'est celui du budget.

Chaque année les communes sont tenues d'approuver les comptes de l'année précédente et voter le budget de l'année en cours, nécessaire au fonctionnement de notre collectivité. Le conseil municipal s'est donc réuni le 10 avril dernier et, c'est à l'unanimité des 17 membres de la majorité présents que nous avons adopté le budget.

Notre bonne santé financière nous permet de maintenir les taux en place, sans augmentation, depuis 2017.

Les nombreux investissements n'ont pas altéré notre excellente capacité financière, et ce, sans recours à aucun emprunt.

Comme chaque année le renouvellement des subventions sollicitées par nos associations est voté lors de ce conseil municipal.

Dans ce journal, vous trouverez en détail les chiffres précis du budget.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Votre Maire, Alain LECLERCQ



Le 9 juin

Les 2 bureaux de vote seront ouverts
salle Michon de 8h à 18h

Nous vous rappelons que **la présentation d'une pièce d'identité est nécessaire** pour pouvoir voter : carte d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, carte d'invalidité ou de mobilité inclusion avec photographie, permis de conduire sécurisé au format Union Européenne ou permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013, permis de chasser avec photographie délivré par l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage, ... Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte d'identité ou du passeport qui peuvent être présentés périmés depuis moins de 5 ans.

PROCURATION

Rendez-vous sur : www.maprocuration.gouv.fr ou à la gendarmerie.

Afin d'éviter tout problème, nous vous conseillons d'anticiper au mieux cette formalité.

Conseil municipal du 21 février 2024

Après l'approbation du compte rendu du conseil précédent, les élus ont étudié les points suivants :

- Attribution d'une subvention à la micro-crèche Pirouette Cacahuète

Montant proposé pour 2024 : 9 000 € (soit 5 lits à hauteur de 1 800 € chacun).

La crèche bénéficie de cette subvention depuis son ouverture en 2013.

Il est envisagé de revoir cette participation municipale, après plus de 10 ans de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des 17 élus présents.

- Attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire

L'école du Bois Leval a présenté ses projets pédagogiques pour l'année scolaire en cours, le courrier de demande de subvention et un tableau récapitulatif ont été joints à la convocation.

D'autres projets non mentionnés dans le tableau récapitulatif sont également envisagés : « savoir rouler à vélo » en collaboration avec le Cyclo-Club Armentériois (coût de 3 870 €), animations musicales.

Proposition : attribuer une subvention à la coopérative scolaire à hauteur de 35 € par élève, soit 3 325 € (95 enfants) pour l'ensemble des projets.

Adopté à l'unanimité

- Mise en place de la concertation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Les communes peuvent définir, après concertation avec les administrés, des zones d'accélération (ZAER) où elles

souhaitent prioritairement voir des projets d'énergie renouvelables s'implanter.

- Renouvellement de la convention Conseil en Energie Partagée avec la MEL

Une convention a été conclue avec la MEL en 2021 pour la mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP). La commune a ainsi bénéficié de conseils à différents niveaux et d'un accompagnement sur différents travaux de maîtrise des consommations d'énergie (rénovation de l'éclairage public, audit énergétique à l'école du Bois Leval).

Proposition : renouveler la convention pour 3 ans.

La MEL doit délibérer avant d'évoquer le sujet en conseil municipal.

- Adoption de la charte du réseau francophone des Villes amies des aînés

La charte a été jointe à la convocation, de même qu'un projet de délibération qui vise à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt. La commune s'engagerait également à adhérer à l'association du réseau (cotisation de 130 € par an).

Les communes du secteur travaillent sur le « Comment vieillir ». Objectif de trouver une alternative aux EPHAD et envisager la création d'une maison inclusive. Le sujet est jugé important par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 27 mars 2024

Lors de ce conseil les élus présents ont étudié les points suivants et ont adopté à l'unanimité ceux qui nécessitaient un vote.

- Communication de l'état récapitulatif des sommes perçues par les élus. Il s'agit d'une simple présentation, sans vote.

- Zones d'accélération des énergies renouvelables

A l'issue de la commission qui s'est réunie le 6 mars, une consultation a été lancée du 11 au 21 mars inclus avec mise à disposition d'un registre pour permettre aux Aubersois(es) formuler leurs avis ou propositions quant à l'identification des zones potentielles. L'information a été communiquée par le biais d'un flash infos spécial et mise en ligne sur le site internet de la commune. La consultation n'a pas mobilisé la population : quelques questions ont été posées, mais aucune mention n'a été portée sur le registre.

- Vote de crédits d'investissement

Frais de géomètre concernant l'élargissement de la voie menant au stade et à l'ancienne gare (1068€), frais de géomètre concernant les plans et maquetisation de l'ancien ferme Leclercq (15240 €) remplacement d'un défibrillateur salle Michon (2358€), pose d'un portail sur le site des étangs

(25000€), installation d'un chauffe-eau à l'école du Bois Leval (1480 €), installation caisson ventilation à l'école (2891€), travaux de menuiserie à l'école (42000€), travaux et matériels supplémentaires pour la vidéo protection (17500 €), acquisition d'un pupitre (1100€), pose d'un compteur électrique (1600€), remplacement d'un serveur informatique obsolète (2015) pour 4700€.

- Attribution d'une subvention de 1500 € à l'association Foulée des Weppes, pour l'organisation de la course le 7 juillet prochain à Aubers

- Convention de servitude avec ENEDIS

D'autres décisions et questions diverses sont détaillées dans le compte rendu définitif affiché en mairie ou en ligne sur aubers.fr.

Conseil municipal du 10 avril 2024

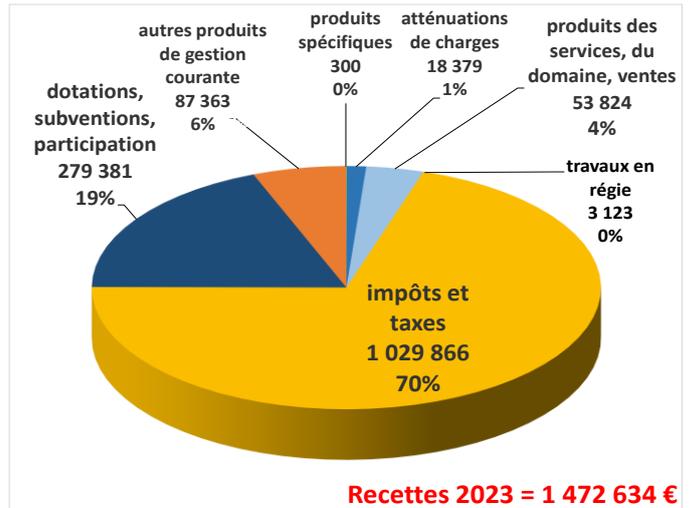
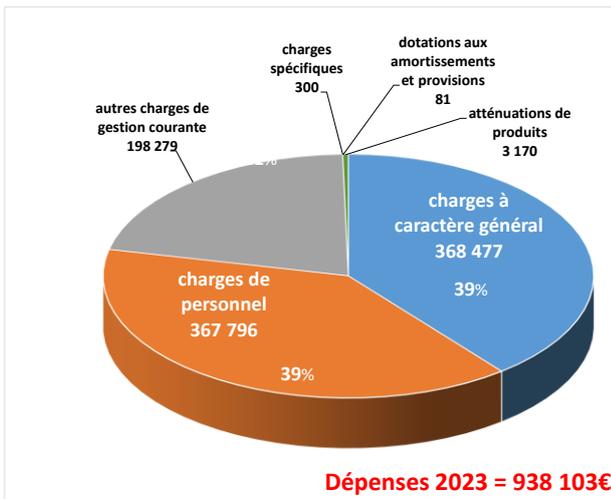
1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif de la mairie et le compte de gestion du trésor Public affichent les mêmes résultats et ont été approuvés à l'unanimité ce 10 avril 2024.

Section Fonctionnement 2023	
DEPENSES	RECETTES
report	659 517
exercice	1 472 634
Résultat de clôture	1 194 048
2 132 151	2 132 151

La section de fonctionnement est liée aux dépenses de gestion courante de la Commune.

L'épargne sur l'exercice, recettes – dépenses 2023 est de **534 531 €**. C'est notre capacité d'autofinancement
Le résultat de clôture affiche **1 194 048 €**.
La section Fonctionnement s'équilibre à **2 132 151 €**.



Section Investissement 2023	
DEPENSES	RECETTES
Report	508 635
exercice	797 355
Résultat de clôture	-374 325
1 305 990	1 305 990

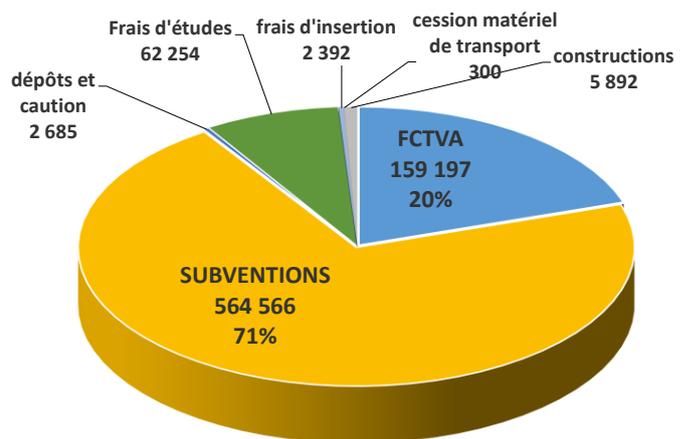
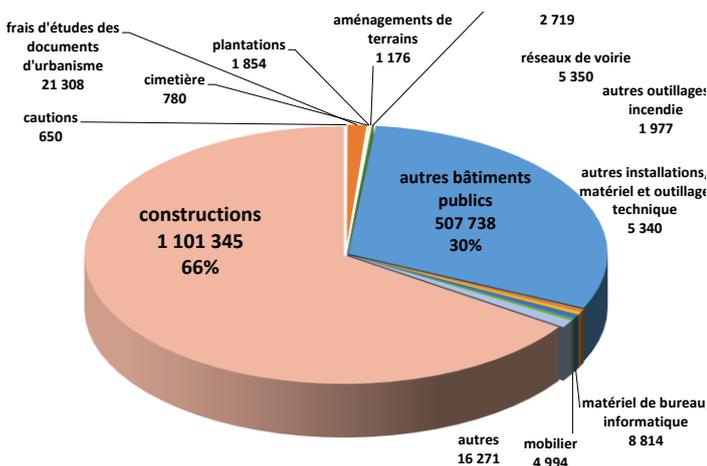
Les investissements concernent principalement les travaux de l'Espace Culturel, l'achat de la Ferme Leclercq, la réhabilitation de la Gare, l'Ecole du Bois Leval pour les portables et écrans numériques, l'agencement de la 4ème classe et les travaux d'économie d'énergie...

Reste à réaliser	600 461	350 464
solde *	-624 322	
* solde à reporter en fonctionnement en 2024		569 726

Le résultat de clôture **-374 325€** ainsi que le solde du reste à réaliser, subventions et dépenses engagées en 2023 **-249 997€** soit un total de **-624 322€** € sont financés par le résultat de clôture de la section de fonctionnement.

Le solde à reporter en fonctionnement en 2024 reprend le solde de fonctionnement 2023 **+1 194 048 €** - **624 322 €** de besoin de financement de la section d'investissement = **569 726€**.

Affectation du résultat votée à l'unanimité



2. VOTE du BUDGET PRIMITIF 2024 approuvé à l'unanimité

Un contexte difficile qui s'installe dans la durée :

- Les prix de l'énergie fluctuent toujours : le pétrole, le gaz et l'électricité,
- L'inflation, les hausses de prix à la consommation pénalisent toujours notre pouvoir d'achat,
- Le climat social reste particulièrement tendu ...auquel s'ajoutent les conflits mondiaux...

Le budget communal est marqué depuis le début de notre mandat par un double effort de maîtrise :

- Maîtrise de notre fiscalité depuis 2017 avec la stabilité des taux d'imposition et surtout un niveau d'épargne qui nous laisse une marge de manœuvre conséquente pour nos projets et aucune dette.
- Maîtrise du respect de nos engagements au travers de la valorisation de notre village et de son cadre de vie.

Le budget 2024 s'inscrit donc dans cette même volonté avec des projets d'investissements, le soutien à la vie associative, la sécurité des personnes et des biens... et aucune augmentation des taxes directes communales.

Section Fonctionnement 2024		
	DEPENSES	RECETTES
report		569 726
exercice	1 266 060	1 434 373
Résultat de clôture	738 039	
	2 004 099	2 004 099

La prudence reste de rigueur : les impôts et taxes représentent 73 % des recettes, les dotations et subventions 18%, les autres recettes 9%.

Les dépenses tiennent compte des **charges à caractère général** (énergie, frais d'entretien des terrains et des bâtiments, contrats de location et de maintenance, frais de matériels,

d'équipements, frais administratifs et scolaires), des **charges de personnel** avec une équipe de 9 personnes et 3 non titulaires, et des **charges de gestion courante**, comme les indemnités aux élus : Maire adjoints et délégués, les contributions aux organismes, les subventions aux associations et écoles... La section de Fonctionnement s'équilibre à 2 004 099 € avec un résultat de clôture de 738 039 € viré à la section Investissement pour la mise en œuvre des nouveaux projets.

Section Investissement 2024		
	DEPENSES	RECETTES
Report	374 325	-
exercice	2 100	350 216
EMPRUNT		-
Affectation en réserve		624 322
Virement de la section fonctionnement		738 039
Reste à réaliser	600 461	350 464
nouveaux projets		
Investissements	1 086 155	
TOTAL	2 063 041	2 063 041

Nos projets sont actuellement autofinancés et en partie subventionnés par :

La MEL 117 884€, le Conseil Général 133 464€, le Département 108 000€, et la Région 30 000€.

Notons que la récupération de TVA sur travaux monte à 311 332€.

Le montant affecté aux projets 2024 est de 1 086 155€ : la sécurisation du Site des étangs 26 250€, les travaux d'isolation de l'école du Bois Leval 58 000€, la réfection du sol Michon 100 000€, le lancement du parcours santé 50 000€, les travaux d'élargissement d'accès au stade 30 000€, l'ouverture du projet La ferme Leclercq 761 647€ ...

La Section d'investissement 2024 s'équilibre à 2 063 041€ sans aucun emprunt.

4. VOTE des Taux des Taxes Locales 2024 approuvé à l'unanimité

	de 2017 à 2019	2020	2021-2023	2024	
Taxe d'habitation	17,73	suppression	hors Rés Sec	17,73	TAXE FONCIERE Taux communal 16,68% reconduit + Taux départemental transféré à la Commune 19,29% = 35,97%
Taxe foncière	16,68	35,97	35,97	35,97	
Taxe non bâti	43,12	43,12	43,12	43,12	

3. SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

Cercle Historique	680 €	Guidon Aubersois	750 €
Raquette Aubersoise	1 500 €	Médiathèque d'Aubers	9 350 €
Club du 3 ^e Age	1 000 €	Weppes Natation	300 €
ASLA	1 100 €	Comité des Jeunes d'Aubers	500 €
Comité de Jumelage	1 000 €	L'Alloeu Terre de Batailles	100 €
Amuse-Toi !	1 200 €		

Visite de Partage en Weppes

L'association Partage en Weppes a accueilli nos jeunes élus pour une visite guidée des locaux, ils ont pu comprendre et participer à la distribution des denrées alimentaires.

Un beau moment de partage avec ces bénévoles !



Actions en cours et à venir.....

Distribution en cours de porte-sacs pour déjections canines



Si vous êtes propriétaire de chien(s), vous pouvez venir récupérer votre porte-sacs en mairie.

Distribution de gilets de sécurité aux écoles du Bois Leval et Ste Jeanne d'Arc



Pour plus de sécurité lors des sorties scolaires, le Conseil Municipal des Jeunes a décidé de fournir aux écoles des gilets de sécurité.

Collecte de lait

du 3 au 8 juin 2024
En Mairie et « Chez Charlotte » Proxi
aux heures d'ouverture

Banque Alimentaire

Collecte de fournitures scolaires pour les enfants défavorisés

Dans les écoles : du 20 juin au 4 juillet 2024
En mairie : du 20 juin au 30 août 2024

1^{er} salon des créateurs à Aubers

Notre bel Espace Culturel a accueilli pour la première fois l'Office du Tourisme des Weppes pour son salon des créateurs.

Plus de vingt exposants étaient présents.



« C'est arrivé près de chez nous »

Spectacle d'improvisation exceptionnel pour notre 1^{ere} soirée de l'année à l'occasion des « Rendez-Vous du Mardi ».

Beaucoup de rires et de talents à l'Espace Culturel des Étangs !



Chasse aux œufs

Une exceptionnelle participation pour la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes avec l'aide du CMJ et financée par le Comité des fêtes.



Balade propreté avec le CMJ

Comme les années précédentes, samedi 16 mars, a eu lieu la « Balade Propreté » dans la commune.

Environ 60 personnes ont répondu « Présent » à l'appel lancé.

Nous avons ramassé 400kg de déchets et avons pu constater une baisse non négligeable (500kg en 2023). Cette balade était proposée par le CMJ en collaboration avec le Comité des Fêtes, la Municipalité et s'est achevée autour d'un pot de l'Amitié.

Nous remercions tous les participants pour ce geste de citoyenneté et vous attendons encore plus nombreux, l'année prochaine, avec votre famille et vos amis...



Distribution gratuite de compost

Tout le monde met la main à la pâte, bravo !



MAI 2024

Mardi 21 Mai à 20h :

« Gobelinatedes » par la ligue d'impro de Marcq-en-Baroeul à l'Espace Culturel des Etangs
Ouverture des portes à 18h30
Adulte : 10€
Enfant – de 12 ans : 5€
Réservation en Mairie, sur www.helloAsso ou directement sur place

JUIN 2024

Vendredi 21 Juin à partir de 18h30 :

Fête de la Musique
Concert et ciné de plein air gratuit
au centre du village

« Les Footfingers » pour le concert et « Astérix & Obélix : l'Empire du milieu » pour le ciné de plein air

JUILLET 2024

Dimanche 7 juillet à partir de 9h :

Les Foulées des Weppes

Départ de l'Espace Culturel des Etangs
Renseignements et inscriptions sur :

https://www.njuko.net/fouleesdesweppes.../select_competition

AOÛT & SEPTEMBRE

Aubers en fête !

Samedi 17 août de 14h à 18h :

Après-midi récréatif à la Salle MICHON
Structures gonflables, jeux d'antan
et balades en poney

Du samedi 31 août au mardi 3 septembre :
Ducasse

Samedi 31 Août à 19h :

Soirée Moules/Frites
à l'Espace Culturel des Etangs

Samedi 31 Août à 22h30 :

Feux d'artifices sur le Site des Etangs

Dimanche 1^{er} septembre de 8h à 13h :
Braderie

(Programme détaillé en août 2024)

SEPTEMBRE 2024

Mardi 17 septembre à 20h :

Concert de L'Orchestre National de Lille

à L'Espace Culturel des Etangs
Les modalités d'inscription et les tarifs seront
communiqués ultérieurement

Association « Pour le sourire de Jeanne »



Pour les 20 ans de Jeanne, nous vous proposons un week-end de fête, une comédie de Pierre Caron « un conseil d'ami », jouée par la troupe Les Grim d'folie à l'espace culturel des étangs à Aubers,

le Samedi 28 Septembre 2024
à partir de 19h

(réservation obligatoire au 06.23.40.41.32)
Tarif adulte : 12€ (5€/enfant)

"Tête baissée, épaules rentrées, Alain est embarrassé. Il veut quitter Julie. Comme ça, sans raison précise, pour explorer des contrées lointaines. Il se confie à son meilleur ami, Boris, lequel s'apprête à demander la main de Claire. Afin que la séparation se passe le mieux possible, Boris va lui donner un conseil d'ami... qui risque de semer la zizanie !"



Ecole Sainte Jeanne d'Arc Une période rythmée d'activités !

Durant cette période, nos activités ont été rythmées par le calendrier.

Le jour de Mardi-Gras nous avons fêté le Carnaval. Tous déguisés, nous avons déambulé en musique dans les rues d'Aubers. Les parents nous ont accompagnés et nous avons terminé cette journée par un goûter !



Puis le carême a débuté. Nous y avons participé à notre manière en invitant l'association « la banque alimentaire du Nord » à venir nous expliquer ses actions. Nous avons alors mis en place une collecte de denrées alimentaires et un repas partage afin de contribuer nous aussi à cette chaîne de solidarité !

Nous avons vécu la Semaine Sainte, chaque jour les enseignantes ont expliqué aux élèves ce qu'il s'était passé durant cette semaine. Et nous avons évidemment clôturé ce déroulé par une célébration de Pâques. Toute l'école s'est réunie pour vivre ce temps fort ! Pâques, tous GAGNANTS ... avec Jésus !

Notre année Olympique se poursuit également avec du Tennis de Table pour les élèves du CP au CE2, du Hockey pour les CM1 et CM2 et un cycle Vélo pour les CM2.

Sans oublier les maternelles qui ont assisté au spectacle de la compagnie les trois chardons « Patapoum et Célestine » sur l'entraide et le partage.

Enfin, n'oubliez pas la vente de fleurs par l'équipe de l'APEL à partir du vendredi 25 mai de 16h30 à 18h30, le samedi 26 de 10h à 16h et le dimanche 27 de 10h à 11h30.

Les élèves quant à eux participeront le samedi matin à un rallye jeux de coopération.

Envie d'en savoir un peu plus ?
N'hésitez pas à flasher le Qr code !

<https://ecolejdarcaubers.fr/>



Ecole du Bois Leval

La dotation des gilets de sécurité a eu lieu le lundi 13 mai en présence de Patrick Coustenoble, adjoint aux écoles, d'Isabelle Dissaux, conseillère déléguée animatrice du **CMJ**, les enseignants et les enfants membres du **CMJ**.





Le Relais Petite Enfance

Wepp'iti



Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, l'association Innov'Enfance souhaite valoriser les métiers de la petite enfance.

C'est pourquoi Wepp'iti vous propose de mettre un coup de projecteur sur le métier d'assistant maternel :

Mais alors, c'est quoi un assistant maternel ?

Un assistant maternel est un professionnel qui accueille habituellement et de façon non permanente, des mineurs, généralement à son domicile, moyennant rémunération. Il assure l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps pendant lequel les enfants lui sont confiés.

Pour exercer cette profession, il est nécessaire d'obtenir un agrément, délivré par le Président du Département du Nord, pour une durée de 5 ans.

Témoignage d'une assistante maternelle :

Ilda, assistante maternelle depuis 17 ans.
Agréée pour 4 enfants sur la commune d'Aubers
« Une fois mes enfants partis de la maison, il était temps pour moi de réaliser mon rêve de travailler auprès de jeunes enfants. Je cherchais un métier dynamique qui me permettrait d'être comblée. Lorsque j'ai commencé à exercer, j'ai été initiatrice des démarches auprès de la commune d'Aubers pour l'ouverture d'un RAM. Depuis, je participe aux activités du RPE, je me sens moins isolée et les enfants ont la possibilité de se sociabiliser en petit groupe. Ce que j'aime particulièrement c'est le sourire des enfants lorsque je les accueille. »

Je n'ai pas l'impression de travailler au quotidien, les journées passent vite malgré l'amplitude horaire parfois large.

Aussi, la notion de confiance est primordiale, je suis toujours arrangeante avec les familles et ils me le rendent bien également. C'est une reconversion professionnelle par choix que je n'ai jamais regrettée ».



Intéressé(e) par les métiers de la Petite Enfance ?

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit financé par la CAF et les 8 communes partenaires. C'est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges à destination des familles et des professionnels de l'accueil à domicile.

Vous pouvez contacter Coline Delannoy, Educatrice de jeunes enfants
Tél. : 06 64 72 26 84

Mail : ramweppiti@innovenfance.org



La Raquette Auberoise



La Raquette Auberoise est un club de Tennis de Table créée en Août 1964. Notre club souffle cette année ses 60 bougies, avec près de 70 licenciés en compétition et en loisir, de 6 à 80 ans.

Nous avons 9 équipes engagées en championnat par équipes de 4 joueurs, du niveau départemental au haut niveau régional.

Le tennis de table offre une multitude de bienfaits pour le corps et l'esprit.

Que vous soyez à la recherche d'une activité physique stimulante, d'un moyen de stimuler votre fonction cognitive, ou simplement d'une façon amusante de vous détendre après une journée de travail, ce sport dynamique est une option à considérer. Alors, pourquoi ne pas saisir une raquette, une balle et vous lancer dans une partie de tennis de table dès aujourd'hui ?

Nos entraînements libres et dirigés ont lieu les mardis, mercredis et jeudis de 17H30 à 20H, ainsi que les mercredis de 11h à 12h pour les retraités, à la salle Michon, à côté du terrain de foot à Aubers.

Si vous souhaitez avoir des renseignements, venez nous rencontrer durant ces entraînements, et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Vous pouvez aussi envoyer un mail à : laraquetteauberoise@gmail.com.

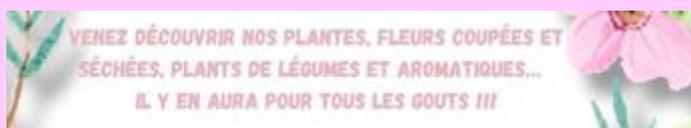
Salutations sportives.

L'équipe bénévole de La Raquette Auberoise.



(Photo d'une compétition individuelle)

L'école Sainte Jeanne d'Arc se transforme en magasin de fleurs à l'occasion de la fête des Mères



Nouvelles activités à l'ASLA

« JEUX & PARTAGES »

Le deuxième et le quatrième mercredi du mois, les après-midis de 14h30 à 17h30 au bar de l'Espace Culturel des Étangs.

Nous vous accueillons dans la convivialité pour une belote, un rummykub, un scrabble ou toute autre activité à partager.

Contact : Véronique 07 50 60 52 50

« ATELIER BIEN VIEILLIR »

Le mardi matin de 11h à 12h à la salle Michon. C'est oser aller vers une activité physique adaptée et sous l'œil exercé et bienveillant de Delphine, malgré toutes les difficultés liées à l'âge

Contact : Nathalie 06 23 60 52 25

Alors n'hésitez plus ...

Venez nous rencontrer et faire du patchwork, du cartonnage encadrement, du yoga et de la gym ou même une partie de tarot !

**La Présidente
Christiane Gaudefroy**

FOOT : Recrutement joueurs Saison 2024-2025



Tu as entre 5 et 55 ans, tu es une fille ou un garçon, tu aimes jouer au football et tu souhaites intégrer un club proche de chez toi... Alors rejoins-nous au sein de l'ESCIAL, club de football regroupant Illies, Aubers et Lorgies et une de ses équipes !

Tu veux plus de renseignements sur les jours et horaires d'entraînement et/ou faire un ou plusieurs essais durant le mois de juin alors n'hésite pas à appeler Samuel Cuvelier, le Président, au 06.87.70.07.39 ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : scaumel@hotmail.com ou à laisser un message sur la page Facebook du club.



L'Office du Tourisme des Weppes

Carnet de Voyage

mai 2024

L'ARMENTIEROIS & LES WEPPEES

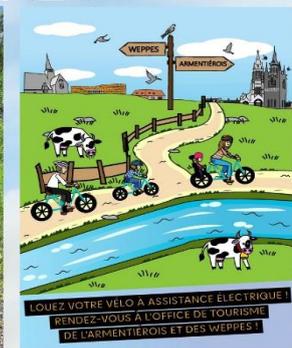
UNE TERRE DE RANDONNEES, DE FLÂNERIES, DE BALADES A LA CAMPAGNE !



Chemin du Front Ouest



Berge de la Lys Frelinghien/Deulemont



Des Berges de la Deûle et de la Lys au Chemin du Front Ouest

Notre territoire recense bons nombres de points de départs de randonnées, de circuits, de lieux à découvrir au cœur même d'une nature à la fois sauvage et cultivée.

Bordés par deux rivières majeures pour la Métropole Lilloise : la Deûle et la Lys, l'Armentierois et les Weppes offrent des balades fluvestres sur les berges à pied, en vélo ou à cheval !

A partir du 27 avril 2024, un nouveau sentier de randonnées (pédestre et vélo) balisé verra le jour : le Chemin du Front Ouest. 30 km sur notre territoire alliant randonnée et histoire de la Première Guerre Mondiale (ligne de front)

Plus d'infos sur notre site internet.



Tout un programme d'activités !

Notre Office de Tourisme vous propose tout au long de l'année un programme d'activités, d'ateliers et de visites guidées aussi bien sur la Nature que l'Histoire ou encore l'Architecture. sur l'ensemble du territoire.

Retrouvez nos propositions sur le guide Hello Eté et Hello Hiver des Offices de Tourisme de la Mel.

Hello Eté 2024 d'avril à octobre à télécharger sur notre site internet



Le Bois de la Gîte - Santes

Où se balader ?

Le territoire de notre Office de Tourisme regorge de parcs, bois, réserves ... , en voici quelques uns :

- L'étang à Aubers,
- Les Prés du Hem à Armentières,
- Le Relais Nature du Parc de la Deûle à Santes,
- Le site des Anseruilles à Wavrin,
- Le Parc de la Tortue à Don-Sainghin,
- Le Parc du Courtembus à La Chapelle d'Armentières,
- La Base de Loisirs à Prêmesques,
- Le Bois à Hantay ... et encore plein d'autres à découvrir !



Déclaration de revenus 2023 : deux experts-comptables à votre disposition

Depuis le 11 avril 2024, vous pouvez déclarer vos revenus de l'année 2023.

Pour les contribuables qui souscrivent leur déclaration de revenus 2023 **par Internet, directement sur le site « impots.gouv.fr », la date limite est fixée au **jeudi 6 juin 2024 à minuit****

La déclaration des revenus de 2023 doit être déposée au plus tard le **Mardi 21 mai 2024 à minuit, pour les dépôts « papier »**. Les déclarations « papier » ne sont possibles que pour les contribuables dans l'incapacité de le faire ou s'ils résident dans une zone dans laquelle aucun service mobile n'est disponible. Il est conseillé dans ce cas de joindre à leur déclaration une note pour indiquer qu'ils ne sont pas en mesure de déclarer par internet.

Quelques nouveautés majeures :

- La déclaration des revenus 2023 prend en compte l'inflation ; le barème de l'impôt a été rehaussé d'environ 4.8% contre 5,4 % l'an dernier
- A compter de la déclaration des revenus 2023, l'adresse (numéro, rue, code postal et commune) des enfants majeurs ou mariés rattachés au foyer fiscal de leurs parents doit être précisée si elle est différente de celle des parents.
- La limite d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global est, à titre temporaire et sous certaines conditions, relevée de 10 700 à 21 400 € par an, à concurrence du montant des dépenses déductibles de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de sortir du statut de « passoire thermique ». Ce dispositif optionnel s'applique au titre des dépenses de rénovation énergétique pour lesquelles le contribuable justifie de l'acceptation d'un devis à compter du 5.11.2022 et qui sont payées entre le 1.1.2023 et le 31.12.2025.
- Pour les revenus tirés des activités de locations meublées non professionnelles et déclarées en micro

BIC, un abattement supplémentaire de 21% est instauré pour les locations de meublés touristiques classés, à condition que celles-ci soient situées en dehors des zones marquées par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logement et que le chiffre d'affaires de l'année précédente soit inférieur à 15 000 €. Cette mesure vient s'ajouter à l'abattement de 71% dont bénéficient déjà ces locations, soit un abattement total de 92%.

- Les indemnités journalières versées au titre d'un régime d'assurance obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition sont exonérées à hauteur de 50 % de leur montant.
- Le taux de la réduction d'impôt au titre des dons est porté de 66 % à 75 % pour les dons et versements effectués au profit de la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine immobilier religieux entre le 15.9.2023 et le 31.12.2025, ces versements sont retenus dans la limite de 1 000 € par an.
- A compter de l'imposition des revenus 2023, la réduction d'impôt pour dons au taux de 66 % est étendue aux dons et versements opérés en faveur d'œuvres et organismes d'intérêt général concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes
- A compter du 1.1.2023 et jusqu'au 31.12.2025, la réduction d'impôt liée à l'acquisition directe de forêts, de terrains en nature de bois ou de terrains à boiser et le crédit d'impôt pour travaux forestiers sont remplacés par un crédit d'impôt au taux de 25 %. Les rémunérations versées dans le cadre d'un contrat de gestion de bois et forêts n'ouvrent plus droit au crédit d'impôt
- Les propriétaires de locaux affectés à l'habitation doivent déclarer les changements d'occupants intervenus entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024 dans la rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Comme l'an dernier, 2 experts-comptables aubersois se proposent de vous aider GRATUITEMENT

- Lundi 27 mai de 18h00 à 20h00

- Mardi 28 mai de 18h00 à 20h00

Sur rendez-vous en contactant la mairie (créneau ½ heure) au 03 20 50 20 38

Ces professionnels sont soumis au secret professionnel



Mon plaisir parfumé
 COSMÉTIQUES - MAQUILLAGE - PARFUMS

Vous souhaitez économiser sur votre parfum tout en bénéficiant de la même qualité olfactive ?
 Optez pour mes parfums inspirés de grandes marques à prix tout doux (30€ les 100 ml).
 Je vous invite à me contacter pour découvrir mon univers et tester mes parfums gratuitement :

Virginia Alexandre
 06 02 60 83 77

monplaisirparfume@gmail.com



Mon plaisir parfumé

Entretien
 d'espaces verts



Travaux
 de rénovation

RL SERVICES

Téléphone / Adresse | LEFEBVRE Raphaël
 06 83 35 45 06 / Aubers
 Email | rlefebvre.services@gmail.com
Devis gratuit



**Nouveau : Passage du
 véhicule itinérant des
 Restos du Cœur à partir
 du jeudi 6 juin**

Chaque jeudi du 10h à 11h30
 Parking stade Michon, côté vestiaires.
 Les bénévoles vous proposeront une aide alimentaire,
 et, selon vos besoins, une aide à la personne. Ils vous
 accueilleront en toute discrétion.



**PASSION DES CHEVAUX
 & AUTHENTICITÉ**

LES ÉCURIES DES
 QUATRE TERRES

Venez profiter de vos chevaux dans un cadre idyllique,
 en plein cœur de la campagne lilloise !

A 20min de Lille, 15min d'Armentières et 15min de
 Béthune, les Écuries des 4 Terres vous proposent :

- Un service de pensions pour les propriétaires de chevaux et poneys,
- Des cours d'initiation et de perfectionnement toutes disciplines
- Des pensions de mise au travail et de vente d'équidés.



**JOURNÉE PORTES OUVERTES
 DIMANCHE 9 JUIN DE 10h à 18h**



- Restauration sur place
- Démonstrations
- Baptême poneys
- Stands

10h – 18h

**OUVERT À
 TOUS !**

L'Équipe des 4 Terres
 266, rue Deleval - 59249 AUBERS
 Tel : 06 79 06 42 91

Monsieur le Maire à Madeleine MERVEILLE : Joyeux anniversaire

« Ma chère Madeleine,

Il y a tout juste 5 ans, nous étions réunis dans la salle du Conseil de la Mairie pour fêter ensemble vos 100 ans.

Quel bonheur de vous voir encore bien lucide.

Aujourd'hui, tout vous est permis, la route vers vos 110 ans s'ouvre à vous.

En quelques lignes, je voudrais retracer votre vie et mesurer votre parcours durant toutes ces années.

Madeleine, vous êtes donc née le 4 février 1919, la guerre n'est pas encore terminée. Issue d'une famille de 13 enfants, vos parents ont dû se résoudre à quitter le Nord pour se rendre dans le Finistère à Pont-Croix, là où vous êtes née.

Dès votre plus jeune âge, votre famille revient dans le Nord, à Aubers et plus précisément, rue de la Fontaine Roulers.

La guerre se termine, les derniers prisonniers restés sur place devaient boucher les trous d'obus laissés au combat. Les prisonniers n'avaient pas de quoi se nourrir et se rendaient chez l'habitant pour voler des victuailles. La faim était telle qu'un jour, un jeune prisonnier chinois a enlevé Madeleine dans le seul but de se nourrir

Vous avez ensuite fréquenté les 2 écoles d'Aubers. D'abord l'école de la rue d'Houdringue pour ensuite terminer votre scolarité à l'école de la rue du Bourg (école privée) à l'âge de 13 ans (limite d'âge obligatoire de scolarité).

L'école n'étant plus obligatoire, vous êtes partie travailler dans les champs et faire des ménages, tout en gardant cette préférence de travailler proche de la nature.

Puis en 1939 arriva la seconde guerre mondiale.

L'arrivée de l'ennemi aux portes du village devenait un danger pour votre famille. Vous êtes allés vous réfugier chez un oncle à Barlin en attendant que l'accalmie revienne à Aubers.

Lors de votre retour, les dégâts étaient considérables et les maisons étaient pillées.

La guerre terminée, Madeleine se marie le 22 septembre 1944 avec Roger MERVEILLE, fils d'un maréchal-ferrant d'Herlies. Puis le jeune couple vient s'installer rue Basse pour ne plus jamais quitter cette maison.

Madeleine, vous êtes la dernière-née d'une fratrie de 13 enfants (8 garçons et 5 filles).

Aubers est le berceau de votre famille puisque 10 de vos frères et sœurs y sont nés. Certains d'entre eux ont vécu de nombreuses années au village, en particulier, Jeanne, devenue centenaire également en 2006 et qui a vécu jusqu'à 102 ans.

Une telle longévité nous laisse penser que vous devez avoir un secret.

Vient ensuite la naissance de vos 3 fils qui sont d'ailleurs toujours proches de vous.

L'ainé, Jean-Roger, a vu le jour en 1946 et se marie avec Micheline en 1968 à Lorgies et dès 1969, votre première petite-fille Valérie arrive dans la famille suivie de 4 autres enfants : Corine, Laurent, Anita et Richard.

Pierre, qui habite à 2 pas de chez vous, naît en 1955. Il se marie avec Claudine en 1977 à Ronchin. De leur union naissent Arnaud et Jennifer.



105 ans ça se fête !

Comme ses 2 frères aînés, Jacques est également natif d'Aubers, et il est né en 1957. Marié avec Brigitte en 1985, qui malheureusement nous a quittés, la famille s'est encore agrandie avec les naissances de Romain et Cédric.

Vos petits-enfants sont également devenus parents, et ce sont plus de 27 arrière-petits-enfants qui vous entourent.

De plus, vous êtes devenue arrière-arrière-grand-mère depuis plus de 6 ans.

Madeleine, vous pouvez être fière de votre famille, vos enfants qui vous accompagnent quotidiennement. Grâce à eux, vous maintenez la forme.

Même Emmanuel, votre petit neveu et notre secrétaire de Mairie a pour habitude de venir vous saluer en rentrant de son travail, encore une preuve d'une famille unie.

Enfin, pour conclure, fêter les 105 ans d'une habitante dans un village de 1800 habitants ne passe pas inaperçu et cela montre qu'il fait bon vivre dans notre cher village, toujours aussi verdoyant et accueillant.

Madeleine, vous avez tout connu. La seconde guerre mondiale, la libération de la France de la botte nazie.

Vous avez assisté à la naissance de toute cette modernisation et cette évolution aussi rapide.

Vieillir, ce n'est ni renoncer, ni résister mais accepter de vivre toutes les étapes en conscience. Aujourd'hui, vous en franchissez une.

Peut-être appréhendez-vous cette journée et son agitation mais je reste persuadé que maintenant vous en savourez l'instant. Toutes ces personnes qui vous aiment vous transmettent un peu de leur énergie pour continuer ce chemin.

Votre chemin et je l'espère de tout cœur durera encore un bon moment. En vous voyant, on ne peut exclure de fêter vos 110 ans. Voilà Madeleine, j'en ai terminé.

Je vous souhaite de garder toutes vos facultés le plus longtemps possible, vous êtes un bel exemple pour notre village.

C'est pourquoi, après cette séquence souvenir d'une vie bien remplie, nous allons lever notre verre à votre santé. »

Le Maire, Alain LECLERCQ

Le Bus Bleu du Département Parking Espace Michon

Calendrier des permanences :

- 24 mai : 9h - 13h
- 26 juillet : 9h - 13h
- 27 septembre : 9h - 13h
- 22 novembre : 9h - 13h



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de le surveiller.

Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile au moins 2 jours avant votre départ.

Le formulaire est à remplir sur internet

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

La canicule et nous



Vous avez plus de 65 ans ?
Vous êtes isolés ou fragilisés par le handicap ?

PLAN CANICULE
Inscrivez-vous en
Mairie
au 03 20 50 20 38

RAPPEL

Entretien du jardin : tonte, taille des haies et des arbustes

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !

Suite à différentes plaintes des Aubersois, merci d'être vigilants sur les points suivants :

Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements, bordant leur propriété, bâtie ou non, en parfait état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers.

En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi que les occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc..., ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h.

AUBERS INFOS MAI 2024

Directeur de la Publication : Alain LECLERCQ

Comité de rédaction : Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Isabelle DISSAUX, Anita WARHEM, Stéphanie VISTE et les membres de la Commission Information.

La MAIRIE

Téléphone 03 20 50 20 38

Messagerie aubers-accueil@wanadoo.fr

Site internet www.aubers.fr

www.facebook.com/aubersofficiel

NOS JOIES, NOS PEINES**Noces d'Or**

Roselyne & Philippe FRANÇOIS, le 23 mars

Mariage

Annick DUBOIS et Michel BARBRY, le 4 mai

Naissance

Dany LEGRY, née le 11 mars

Décès

Dominique BAUCHET, le 14 mars

Réglementation du site des étangs

Par ARRETE MUNICIPAL N° 2024 – 28 du 15 avril

Les horaires d'ouverture au public du site des étangs sont fixés de 6h à 21h

AGENDA**MAI**

Mar 21 : Ligue d'impro « Gobelinales » à l'Espace Culturel des Étangs à 20h

JUIN

Mar 18 : Journée nationale commémorative de l'Appel du 18 juin au Monument aux Morts à 18h

Vend 21 : Fête de la musique et ciné de plein air – Centre du Village à partir de 18h30

JUILLET

Dim 7 : Les Foulées des Weppes – Départ à l'Espace Culturel des Étangs à partir de 9h

RIGOLO
comme la vie

ACCUEIL DE LOISIRS
RIGOLO COMME LA VIE
Vacances d'été

→ Inscription via le QR Code du 20 mai au 9 juin



→ Permanence d'inscription le 25 mai de 9h à 12h à la mairie d'Aubers

**RECENSEMENT CITOYEN**

Nous invitons les jeunes nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 à venir se faire recenser en Mairie au cours du 2^e trimestre 2024.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents !

Une attestation est immédiatement remise à tous les jeunes recensés. Rappelons qu'une copie de cette attestation sera demandée lors de l'inscription à tout examen, scolaire ou autre (permis de conduire notamment).

Dates de parution des prochains Aubers Infos :

16 Août et 16 Novembre